

COLLECTIF des CITOYENS



de MAYOTTE

COMMUNIQUE DU COLLECTIF DES CITOYENS DE MAYOTTE (loi 1901) DU 1^{er} Septembre 2019

LA RENTREE SCOLAIRE 2019 COMMENCE AVEC UN MORT AU LYCEE DE SADA : COMBIEN DE DRAMES FAUT-IL POUR QUE LES AUTORITES REAGISSENT AVEC AUTRE CHOSE QUE DU SCOTCH?

Le Collectif des Citoyens de Mayotte (loi 1901) est consterné par le décès particulièrement atroce d'un jeune au lycée de Sada, tragique victime des affrontements entre bandes violentes. Les drames se succèdent et le phénomène prend une ampleur alarmante que nous ne pouvons accepter. **18 mois après les annonces des ministres-touristes sur la sécurisation des établissements et transports scolaires à Mayotte (en annexes), nous constatons l'échec du discours gouvernemental et de ses mesures en trompe l'œil qui se concentrent sur la construction de nouvelles écoles au lieu de protéger nos enfants. La crise sociale du printemps 2018 avait été déclenchée par des violences en milieu scolaire : faute d'amélioration drastique de la situation sur le terrain, nous craignons un déchainement incontrôlable et une explosion des tensions intercommunautaires.**

Notre île ne peut gérer seule les conséquences de l'incurie des autorités françaises et comoriennes qui laissent ces jeunes errer dans nos rues: nos écoles ne sont ni des Centre Educatif Fermé accueillants des mineurs délinquants multirécidivistes ni des champs de bataille. Comme tous les Français, nos enfants ont le droit d'apprendre en toute sécurité. Mayotte n'a pas les structures adaptées pour accueillir les jeunes violents et les rééduquer ; les autorités comoriennes refusent de les reprendre: nous demandons donc qu'ils soient pris en charge dans les établissements spécialisés à la Réunion et en Métropole comme la loi le prévoit.

Le Collectif des Citoyens est attaché à l'application de la loi dans notre département : il est important de respecter l'obligation légale de scolariser tous les enfants jusqu'à 16 ans quelle que soit leur nationalité mais **nous rappelons que la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées affirme le droit pour chacun à une scolarisation en milieu ordinaire au plus près de son domicile, et à un parcours scolaire continu et adapté. Nos enfants sont les premières victimes d'une politique catastrophique qui trahit leur droit à l'éducation à Mayotte.**

Le système scolaire de Mayotte est devenu la succursale de l'Education nationale comorienne: selon les témoignages des enseignants, près de trois quarts des élèves scolarisés à Mayotte viennent des îles voisines. Mayotte compte officiellement 250000 habitants selon l'INSEE et 100000 inscrits dans nos établissements scolaires : sans solidarité nationale, comment faire face à cette explosion démographique causée par la natalité comorienne? Notre système scolaire explose et nos appels à l'aide sont sans réponse alors que la tragédie que nous subissons était prévisible. En effet, nous savons depuis des années que notre département accueille malgré nous des milliers d'enfants abandonnés par leurs parents comoriens. Isolés, vulnérables, fragilisés, certains de ces jeunes ont basculé dans la délinquance et font partie des bandes violentes qui sèment la terreur dans nos établissements scolaires et dans nos rues. Sans réponse adaptée de l'Etat et une protection efficace de nos frontières, la crise va devenir de plus en plus aigue.

SUITE A LA LETTRE OUVERTE ENVOYEE AU RECTORAT Le 30 AOUT, LE COLLECTIF DES CITOYENS DE MAYOTTE SE RENDRA A UNE REUNION PREVUE AVEC LE RECTEUR MERCREDI A 10H : NOUS PORTERONS LES DOLEANCES MAIS AUSSI LA COLERE DES PARENTS MAHORAIS QUI NE PEUVENT PLUS ACCEPTER LE NAUFRAGE DE L'EDUCATION NATIONALE ET DU MINISTERE DE L'INTERIEUR A MAYOTTE.

RA HACHIRI



ANNEXES

Lettre Ouverte du Collectif des Citoyens de Mayotte (loi 1901) au Recteur de Mayotte du 30 Aout 2019

Monsieur le Recteur,

le Collectif des Citoyens de Mayotte s'associe et soutient la démarche de la Confédération Syndicale des Familles de Mayotte pour s'entretenir avec vous dans les plus brefs délais la semaine prochaine.

Nous avons été saisis par des familles mahoraises dont les enfants sont exclus du système scolaire après leur échec aux examens. Plusieurs centaines de jeunes ne sont toujours pas inscrits à ce jour et cela constitue une rupture d'égalité dont l'école républicaine est garante. Lorsque l'Education nationale faillit à Mayotte, elle hypothèque l'avenir de notre île et personne ne peut dire à un enfant *"Tu apprendras un autre jour, à la Rentrée prochaine, quand l'Administration te trouvera une place"*. Le Savoir n'attend pas!

Nous vous avons aussi envoyé un message pour vous demander des sanctions administratives et l'interdiction du film de 14 minutes produit au lycée de Mamoudzou Nord qui porte un message de haine anti-mahorais. Notre courrier est ci joint. Nous sommes dans l'attente de suites à la hauteur de la gravité des faits en question et de mesures concrètes pour lutter contre la propagation de discours pro-comorien dans vos établissements scolaires.

Il est aussi impératif de répondre durablement aux risques pour la sécurité posés par les séismes qui ont fragilisé les établissements scolaires: quelles mesures avez vous en tête sur cette question?

Vous commencez votre mission sur notre île et il faut visiblement vous rappeler l'Histoire de ce département: Mayotte et ses habitants ont livré un long et douloureux combat pour rester Française puis accéder au statut de département. La première motivation de nos aïeux était la survie mais aussi garantir un avenir meilleur aux prochaines générations en leur permettant d'accéder à l'éducation. Nous avons été élevés dans la foi absolue en l'éducation républicaine émancipatrice, en cette confiance placée en l'école pour nous donner les clés du savoir et de la réussite. Aujourd'hui, Mayotte est en plein naufrage avec un système scolaire aux résultats catastrophiques. Nos collèges et nos lycées sont devenus des champs de bataille livrés aux violences de bandes rivales et les enfants vont apprendre la peur au ventre. Nos établissements publics sont désormais la succursale du système scolaire comorien puisque les deux tiers des élèves sont étrangers à Mayotte et l'Etat va augmenter l'appel d'air des "Kwassa scolaires" en construisant toujours plus d'écoles pour accueillir toujours plus de Comoriens aux frais des contribuables français... Que dire de l'absence de cantines scolaires et d'infrastructures sportives adéquates; du recours massif aux contractuels dont l'enseignement n'est pas le premier métier? Comment ne pas évoquer l'absence de la moindre mention de l'Histoire de Mayotte dans les programmes scolaires et celle du Shimaore et du Shibushi qui devraient être enseignées comme le créole ou le breton dans les régions concernées? La liste de nos préoccupations est longue!

Vous n'ignorez pas que la première école maternelle a été ouverte à Mayotte en 1992: c'est dire le lamentable retard prise par votre ministère sur notre bout de France. Notre île paie toujours ce retard. Jules Ferry, père de l'éducation pour tous disait en 1870: "*L'inégalité d'éducation est, en effet, un des résultats les plus criants et les plus fâcheux, au point de vue social, du hasard de la naissance. Avec l'inégalité d'éducation, je vous défie d'avoir jamais l'égalité des droits, non l'égalité théorique, mais l'égalité réelle, et l'égalité des droits est pourtant le fond même et l'essence de la démocratie.*" Un siècle et demi plus tard, Mayotte ces mots sonnent tristement justes pour nous et l'on attend toujours que l'Education nationale tienne sa promesse républicaine envers nos enfants. Notre patience est à bout nous sommes déterminés à obtenir enfin une éducation de qualité avec des améliorations tangibles et durables, au delà des discours .

Dans l'attente de notre rencontre, nous vous transmettons nos meilleures salutations.

RA HACHIRI

Estelle Youssouffa
Présidente du Collectif de Citoyens de Mayotte

Plan de sécurisation des établissements et transports scolaires à MAYOTTE du 03 mars 2018 (source Préfecture de Mayotte)

Dans son expression du 28 février dernier, Annick GIRARDIN, ministre des Outre-mer a annoncé notamment un plan de sécurisation des établissements et transports scolaires, opérationnel sous 10 jours, en perspective de la rentrée du 12 mars 2018.

Ce plan comportera 3 volets en cours d'élaboration. Il sera opérationnel dès le 12 mars.

1) Des actions menées dans le cadre des transports scolaires

Plus de moyens engagés

- a. 50 médiateurs des transports en plus sur le réseau, financés par le Conseil départemental, avec l'appui de l'Etat à travers la mobilisation d'emplois aidés
- b. Plus de patrouilles de police et de gendarmerie au niveau des arrêts de bus et le long des axes empruntés par les autobus
- c. Présence de gendarmes mobiles dans certains bus

Plus de coordination entre les acteurs

- a. Un numéro d'urgence dédié pour les transporteurs victime d'incidents
- b. Echange quotidien des signalements portés à la connaissance de l'employeur par ses conducteurs

2) Des actions menées aux abords des établissements scolaires :

Plus de moyens engagés

- a. Renforcement de 40 médiateurs dans les communes ayant des établissements sensibles par le biais d'emplois aidés co-financés par l'Etat
- b. Augmentation de l'effectif de l'équipe mobile de sécurité du vice-rectorat
- c. Déploiement de la réserve opérationnelle de la Gendarmerie nationale aux abords des établissements scolaires sensibles
- d. Mobilisation des parents dans le cadre du dispositif « école des parents » financé par l'Etat

Plus de coordination entre les acteurs

- a. Renforcement de la coordination des PEPS, polices municipales et EMS par le coordonnateur EMS du vice rectorat
- b. Lancement d'une expérimentation d'un état-major dédié en zone police permettant une meilleure coordination des acteurs de sécurité : EMS, médiateurs municipaux, police municipale et police nationale

3) Des actions menées dans les établissements scolaires :

Plus de moyens engagés

- a. Augmentation de 15 surveillants dans les établissements sensibles
- b. Renforcement des opérations de contrôle dans les établissements scolaires par les forces de l'ordre sur demande du chef d'établissement et sur réquisition du Procureur de la république
- c. Mobilisation de stagiaires et de volontaires du service civique pour renforcer les équipes de sécurité dans les établissements.
- d. Mobilisation de la médiation cadiale à la demande des établissements scolaires en préventif ou curatif

Plus d'actions partenariales

- a. Création puis mobilisation de la réserve civile de la police nationale pour des actions de prévention au sein des établissements scolaires
- b. Systématisation des diagnostics de sécurités par des personnels de la police et de la gendarmerie.